



Automne 2012 — n° 30

Le Rassembleur

Bulletin du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec de la région Montréal—Laval

Progrès

statu quo

ou

recul

?

Nous attaquons un nouveau cycle d'activités en ce début de l'automne 2012, et ce n'est pas peu dire, car les élections aux paliers national et régional sont maintenant terminées. Vous avez élu dans votre région une nouvelle équipe avec la consœur Marie-Claire Baigner comme vice-présidente politique et le confrère Louis Jubinville comme représentant technique. Je ne peux passer sous silence mon élection comme président de la région Montréal-Laval. En effet, j'ai éprouvé un sentiment incroyable de fierté et je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de cette responsabilité pour les 4 prochaines années. Cette équipe mettra de l'avant beaucoup de nouvelles façons de faire. Notre objectif commun est de dynamiser notre région et créer un fort sentiment d'appartenance.

Le travail ne sera pas simple et beaucoup de défis devront être relevés, ce qui n'est pas une mince tâche. Nous avons débuté, dès juin dernier, avec les élections au niveau local qui sont d'ailleurs toujours en cours. Nous constatons que ces dernières élections ont attiré beaucoup de personnes nouvellement impliquées au syndicat. Le travail de formation sera donc une de nos priorités en ce début de cycle afin d'offrir un soutien réel aux sections locales et aux nouveaux dirigeants qui en sont à leur premier mandat dans le monde syndical. Ce début de cycle n'est pas ordinaire. Nous entrons dans une nouvelle page d'histoire du Québec.

Le 4 septembre dernier, les Québécois ont élu un gouvernement péquiste minoritaire, et en ce sens, nous avons connu des précédents. Mais l'élection de la première femme première ministre de notre histoire constitue un événement marquant de notre histoire. Soixante ans après avoir accordé le droit de vote aux femmes, nous avons maintenant une femme à la tête de notre nation.

Cette élection change beaucoup de choses pour notre organisation, car nous avons été habitués avec l'ancien gouvernement à être agressifs dans nos propos et très revendicateurs dans nos façons de discuter avec lui. Maintenant, nous devons apprivoiser un gouvernement qui durant la campagne électorale a promis énormément de choses qui touchent les valeurs que nous défendons. C'est dorénavant un gouvernement d'ouverture qui nous dirige, enfin, nous l'espérons!

N'oublions pas, que même si le PQ a toujours été vu comme près du monde syndical dans le passé, c'est le PQ qui a le plus coupé dans l'appareil gouvernemental lorsqu'il était au pouvoir.

Nous avons espoir que les choses changeront pour le mieux, car depuis leur ascension au pouvoir, ils ont déjà mis de l'avant des promesses électorales que nous avons à cœur. Je fais référence, entre autres, à l'annulation de la hausse des frais de scolarité, l'annulation d'une partie de la loi 78, le moratoire sur le développement du gaz de schiste et,



Crédit: Jolyne Tessier

Mot du Président (suite)

Enfin, la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly 2. Il est rare dans notre ère moderne politique qu'un gouvernement soit aussi proactif. Nous devons toutefois garder les yeux ouverts et surtout être très vigilants.

Au chapitre de notre région, le travail est commencé et nous allons changer les façons de faire afin de rendre les réunions plus efficaces et plus intéressantes. Nous envisageons les améliorations suivantes :

- former les responsables à la vie syndicale comme de vrais animateurs de la vie syndicale dans leur milieu de travail;
- travailler plus directement avec les responsables à la défense des services publics;
- être beaucoup plus présents sur le terrain autant dans vos exécutifs locaux que dans le cadre des assemblées de secteur ou des réunions des délégués.

Nous sommes là pour vous aider et aussi faire en sorte que le travail syndical ne soit pas vu comme une corvée, mais comme un plaisir et un engagement passionnant et valorisant. Nous avons la volonté d'agir et nous voulons

réussir avec vous et pour vous. Votre participation est un incontournable et c'est pourquoi nous comptons sur votre dévouement et votre solidarité.

Seul, à genoux, nous sommes individuellement faibles mais, imaginez-vous un instant, nous, tous ensemble, et debout! Les étudiants par leur action ont fait déclencher des élections. En plus, ce nouveau gouvernement a annulé la hausse des frais de scolarité. Alors, que cet exemple nous serve! Un peuple qui dort est mort, un peuple qui se réveille, gouverne et gagne. Appliquons donc cette philosophie à notre région et nous réussirons de grandes choses. Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous, ensemble nous réaliserons l'impossible!



Jean-François Sylvestre
Président régional



Crédit: Jolyne Tessier

Quand emploi rime avec désarroi

Nos membres sont nombreux à se plaindre du mauvais climat de travail qui règne dans leur secteur de travail. Bien sûr, ils font des griefs, mais ceux-ci ne sont pas les seuls moyens de régler les problèmes.

La détérioration du climat de travail peut provenir de plusieurs causes, dont la mauvaise foi des gestionnaires. Tous ne sont pas mauvais, mais certains exercent leur pouvoir de façon tyrannique. Il est bien connu que les gestionnaires abusifs pourrissent le climat, ce qui fait chuter la productivité et grimper le taux d'absentéisme. En revanche, les bons gestionnaires comprennent que les employés heureux donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Un cadre de rang élevé me confia un jour que les gestionnaires sont souvent les derniers informés quand les choses vont mal, parce que les employés se plaignent davantage au syndicat qu'aux Ressources humaines. J'en retiens qu'on doit dénoncer les gestionnaires abusifs auprès de leurs propres supérieurs. En s'adressant toujours plus haut, nous finirons bien par trouver une oreille attentive.

Lorsque j'entends, de différentes sources, que tel ou tel service, c'est l'enfer, je sais qu'il est temps d'intervenir. Tout gestionnaire abusif doit être dénoncé. Si le vôtre l'est, donnez-nous le signalement nécessaire et nous procéderons à tout faire pour régler le problème.

L'organisation déficiente du travail engendre chez nos membres une grande détresse qui provient souvent de l'ajout de tâches, de la multiplication de directives contradictoires et des nombreux changements mal expliqués. De plus, souvent des gestionnaires n'expliquent pas les changements, en confondant les motifs d'efficacité, avec des raisons d'ordre politique. Mais il y a des limites aux capacités d'adaptation des gens.

Souvent, on ne consulte pas les employés avant de leur imposer des changements. Pourtant ils sont souvent les mieux placés pour offrir des solutions appropriées. De plus, on les équipe d'outils informatiques inadéquats qui alourdissent leurs tâches; on réduit les effectifs, en les forçant à plus de polyvalence, bien qu'ils ne possèdent pas nécessairement les connaissances nécessaires. Enfin, on leur impose des attentes souvent démesurées.

Le résultat net, c'est que de moins en moins d'employés parviennent à éprouver la satisfaction d'un travail bien fait, ce qui serait pourtant le plus important à leurs yeux. Pour aimer son travail, on doit pouvoir s'y sentir efficace, important et reconnu par ses pairs et ses supérieurs. Sinon, le travail, à quoi ça rime?

Si la Fonction publique est « grosse », c'est bien plus à cause de la lourdeur de la bureaucratie que du nombre de fonctionnaires. Les fonctionnaires se « désament » au travail sans jamais obtenir de marques de reconnaissance.

Au contraire, on leur impute l'inefficacité des institutions, les déficits, les délais d'attente excessifs et bien d'autres maux. Et les ministères et organismes sont tout surpris d'avoir des difficultés à attirer et à retenir leur personnel...

Je veux faire bouger les choses. Avec l'équipe régionale, invitez-nous. Nous parlerons du climat auprès de vos milieux de travail et interviendrons auprès de vos gestionnaires pour obtenir les changements souhaités.



Crédit: zados.qc.ca



Marie Claire Baigner
Vice-présidente

La récente période électorale aura donné prétexte, à notre employeur, de nous entretenir des obligations prescrites en matière de discrétion, de probité et de neutralité. La Loi sur la fonction publique nous prescrit notamment aux articles 4 à 12 des comportements à suivre à l'égard de la vie politique publique et précise les engagements attendus de loyauté, de discrétion et d'obéissance. Ces principes s'instrumentalisent par le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

Au-delà de l'évidence de protéger les informations confidentielles de nature nominative et opérationnelle, de même que de respecter la propriété et le patrimoine public qui nous sont confiés: certains articles du Règlement vont très loin. Notamment, l'article 4 prétend que « le fonctionnaire ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions... » Ainsi connaître une information sensible, étrangère au champ d'implication de ma tâche de travail constitue, en soi, une transgression disciplinaire. Que tous les potineurs des ministères soient avisés!

ENTRE COMMISSION ET DISCRÉTION : LA PART DU RISQUE

Le fonctionnaire est également régi par la loi constitutive de son ministère, laquelle prescrit d'autres comportements et prévoit d'autres sanctions. Songez que les domaines de la sécurité publique et de la fiscalité touchent de près l'administration de la justice et le code criminel. Les fautes professionnelles des employés dans l'exercice de leurs fonctions entraînent parfois des accusations criminelles. Ainsi, pour certains d'entre nous, la négligence, naïve ou coupable, implique des impacts nettement plus néfastes.

C'est dans ce contexte que le grand public apprendra bientôt le cadre légal régissant certains fonctionnaires, lors de la reprise des travaux de la Commission d'enquête Charbonneau. Les témoignages, réclamés par la commissaire, impliqueront, à coup sûr, des officiers de ministères, d'Agences, notamment les témoins impliqués aux dossiers liés à l'objet de la Commission d'enquête.

Par l'article 9 de la Loi sur les Commissions d'enquête, la Commission pourra contraindre, l'employé à témoigner en regard des sujets de l'enquête et répondre à toutes les questions qui leur sont posées par les commissaires. Par la carotte de l'immunité et le bâton de l'outrage au tribunal, l'article 11 assure la participation incontournable des témoins des délits sous enquête. Le fonctionnaire pourrait devoir révéler des informations nominatives, mais surtout opérationnelles sur sa tâche. Ce témoignage implique, assurément, la divulgation d'instructions de travail et les réelles pratiques, appliquées au sein de son organisation. L'employeur, sensible à sa réputation, devra également laisser la Commission juger la pertinence des informations ainsi recueillies.

Au lendemain d'un témoignage, l'employeur pourrait toutefois prendre en grippe l'employé, pour les fautes qu'il s'incriminerait. À cela, il n'y a rien d'étonnant. Mais, pour l'employé volubile, le travailleur naïf, le témoin maladroit; l'innocent qui ferait mal paraître son organisation en révélant les coins ronds de son travail et la complaisance de son organisation : le risque de représailles pointe à l'horizon.

Les dirigeants syndicaux auront tout intérêt à rester proches et vigilants auprès des témoins provenant de nos rangs. Car si le sceau de la discrétion est neutralisé par la Commissaire le jour d'un témoignage, et que l'employé fait œuvre utile à la société en révélant ce qu'il a vu et entendu, il peut quand même s'attendre à des changements d'attitudes de son employeur, au lendemain de son passage à la barre. Et le seul rempart qui restera à ce membre sera la juste application de sa convention collective, et l'anticipation d'une réplique syndicale aux tentatives d'exaction à son endroit.



Louis Jubinville
Représentant technique

La loi C-38 : une loi pernicieuse

Le SFPQ, vous vous en doutez bien, est contre la Loi C-38. Rappelons-le, cette loi qualifiée de mammoth, touche pratiquement tous les aspects de notre vie, à savoir : l'affaiblissement de nos protections environnementales; une menace pour nos ressources naturelles; la réduction de 31 milliards de dollars de transfert aux provinces pour la santé; les nombreuses coupures dans l'inspection des aliments; la réduction du pouvoir du Vérificateur général; l'augmentation de l'âge à laquelle on deviendra admissible aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (de 65 ans à 67 ans – en vigueur dès le 1er janvier 2013), etc. Les diverses dispositions de la Loi C-38 entreront en vigueur à des dates différentes, à compter du 1er janvier 2013. Il s'agit d'un autre recul important sur nos droits et libertés.

Comme bon nombre de ses membres ont un statut occasionnel, le SFPQ s'inquiète surtout du fait qu'en matière d'assurance-chômage, cette loi vise à :

- permettre à la ministre responsable de l'assurance-chômage de modifier la définition de ce qui constitue un « emploi convenable » pour forcer les prestataires à accepter des conditions de travail inférieures que celles dont ils bénéficiaient;
- abolir le système actuel des tribunaux d'appel à l'assurance-chômage pour le remplacer par un nouveau tribunal beaucoup moins accessible devant lequel il sera beaucoup plus difficile pour les prestataires de faire valoir leurs droits;

De ce fait, la loi divisera les bénéficiaires de l'assurance-emploi, car elle catégorisera trois types de chômeurs, faisant ainsi fi des réalités propres au milieu de travail d'un chercheur d'emploi en imposant un délai indépendant de ces réalités. Comme si de perdre son emploi n'était pas assez stressant!



Crédit: minarchisteqc.com

Travailleurs de longue date. Ceux-ci pourront chercher le même type d'emploi occupé auparavant, mais à 90 % de leur rémunération précédente, et ce, pour les 18 premières semaines de chômage. Après, ils pourront continuer à chercher dans le même domaine, mais à 80 % de leur salaire habituel.

Prestataires fréquents. Ils pourront chercher dans le même type d'emploi occupé auparavant, mais à 80 % de leur rémunération précédente, et ce, pour 6 semaines seulement. Après, ils devront chercher et accepter tout travail pour lequel ils ont les qualifications nécessaires, mais à 70 % de leur salaire précédent.

Prestataires occasionnels. Ils pourront chercher le même type d'emploi que celui occupé auparavant, mais à 90 % de leur rémunération précédente, et ce, pendant 6 semaines. De la 7^e à la 18^e semaine, ils pourront chercher encore dans le même type d'emploi occupé auparavant, mais à 80 % de leur rémunération précédente. Par la suite, les prestataires devront chercher et accepter tout travail à 70 % de leur rémunération habituelle.

Avant les nouvelles règles, tous les prestataires avaient droit à un délai raisonnable pour trouver un emploi convenable pendant lequel, on pouvait refuser un emploi qui ne reflétait pas les mêmes conditions et avantages que l'emploi occupé précédemment. Comme vous pouvez le constater, les employeurs ne seront pas encouragés à bonifier leurs conditions de travail.

Les chômeurs sont par définition d'ex-travailleurs qui ont perdu leur emploi. S'ils doivent recourir à l'assurance-emploi régulièrement, ce n'est pas de leur faute. Qu'on se le dise. Ils vivent déjà une situation stressante et involontaire. Convenez-en.

En fin stratège, Stephen Harper doit se réjouir du fait que les groupes communautaires du Québec soient occupés à contrer la loi spéciale 78 (devenue Loi 12), et soient divisés par différents sujets concernés par la Loi C-38.

Des actions devraient être proposées pour lutter contre cette loi. Nous y reviendrons.

Nous devons nous battre pour éviter le massacre de nos droits.

Ghislaine Laforest, représentante
Norma Bakhos, Guylaine Ouellet, adjointes
à la représentante régionales à la condition féminine

Crédit: guilhembertholet.com



Si l'on en croit les bonzes des ressources humaines du gouvernement du Québec, toutes les secrétaires effectuent les mêmes tâches de travail. Ils en sont tellement convaincus qu'ils veulent regrouper en un seul corps d'emplois les réceptionnistes-téléphonistes, les dactylographes, les agentes de secrétariat classe 1 et classe 2.

Pourtant, si vous demandez à 5 000 secrétaires de décrire leurs tâches de travail, il y a de fortes chances que vous ayez 5 000 réponses! En effet, les agentes de secrétariat, – on devrait parler d'adjointes administratives – effectuent toutes les tâches connexes, même celles à venir, tenant compte du développement de travail à accomplir pour chaque direction. Pour plusieurs, les secrétaires sont des bouche-trous. Mais le trou est plein. Soulignons que ce corps d'emplois est très recherché par les gestionnaires, mais aussi très dévalorisé. Et la nouvelle classification pour ce poste empirera la situation.

Si l'on suit bien la logique du Secrétariat du Conseil du trésor, que vous accomplissiez des tâches urgentes, importantes et confidentielles, tant pour votre directeur que pour vos professionnels, que vous les aidiez dans leurs recherches d'informations essentielles à leur rédaction d'un mandat ou à rédiger une lettre juridique; que vous renseigniez les clients au téléphone sur leurs droits; que vous opériez le système SAGIP (autorisations d'absence); le système SAGIR (paiement des factures);

que vous corrigiez des documents techniques, etc., votre salaire sera dorénavant égal à celui de la réceptionniste. Comme valorisation de la fonction de secrétaire, on a vu mieux. Cette nouvelle classification est tout simplement inacceptable.

Qu'on se comprenne bien, loin de nous l'intention de vouloir minimiser les corps d'emplois de réceptionniste-téléphoniste ou de dactylographe. Soyons honnêtes. Les responsabilités, les qualités de relations de travail, la maîtrise du français écrit (parfois, aussi de l'anglais), la maîtrise des logiciels de bureautique et des logiciels maison, la rapidité d'exécution, la capacité de travailler sous pression, et ce, avec plusieurs intervenants, un directeur et des clients, sont des qualités requises, rares, et exigées. Or, par sa nouvelle classification, l'employeur renvoie les secrétaires à un niveau clérical, alors qu'on demande de plus en plus aux secrétaires de s'impliquer dans la gestion d'une direction. C'est à se demander si un gestionnaire connaît les fonctions de sa secrétaire. Au fait, très souvent, il ne les connaît même pas, et il n'est pas surprenant de voir un gestionnaire complètement dépourvu et perdu lorsque sa secrétaire quitte sa direction.

(suite à la page 8)

Place aux sections

(suite de la page 7)

Et le Syndicat de la fonction publique et parapublique dans tout ça ? En prenant connaissance du nouveau projet de création du corps d'emplois « secrétaires », on pourrait croire que le SFPQ a laissé tomber ses quelque 5 000 membres, composés à 96 % de femmes. Mais qu'en est-il réellement ? À la demande de l'employeur, le SFPQ a collaboré au projet de création de ce nouveau corps d'emplois pour les secrétaires. Il a produit un rapport basé sur une consultation auprès des membres visés et de l'excellent rapport produit par le Comité national des femmes. Toutefois, l'employeur a fait fi de toutes ces recommandations et a décidé de regrouper différents corps d'emplois reliés au secrétariat, sans aucune distinction quant à la nature du travail.

Il s'agirait là d'un droit de gestion. Cette prérogative fourre-tout contraint le SFPQ au rôle de consultant. Le SFPQ avait-il le choix ? Doit-il toujours collaborer aux consultations réglementaires prescrites à la convention collective ? Peut-on raisonnablement s'engager dans des processus que l'on redoute, surtout lorsqu'on est conscient que l'enrichissement des membres n'est pas l'objectif visé ? En fait, est-ce toujours pertinent que le SFPQ participe aux travaux du Secrétariat du Conseil du trésor, considérant que ce n'est pas la première fois qu'on ignore ses recommandations. Songeons aux résultats mitigés des dossiers de la classification à Revenu Québec, au dossier des préposés aux renseignements, etc. ? Les comparaisons des corps d'emplois que le Secrétariat du Conseil du trésor fait avec le secteur privé sont injustes et fallacieuses.

Plusieurs questions, peu de réponses, beaucoup de frustrations. Cependant, comme la question du maintien de l'équité salariale n'est pas réglée, une plainte a été déposée à la Commission de l'équité salariale au sujet de la classification des secrétaires.

Rappelons que le salaire annuel d'une secrétaire se situe entre 31 339 \$ et 39 685 \$ au public, alors qu'au privé, il est entre 45 110 \$ et 55 752 \$¹.

Norma Bakhos, Section 222
Solidarité sociale est

¹ Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la rémunération globale au Québec, 2012

Soyez sur vos gardes!

Dans les derniers mois, nous avons été très occupés par des dossiers inattendus. D'habitude, nous avons des questions relativement simples à répondre ou des dossiers disciplinaires usuels mais cet été, nos membres nous ont gatés!

Nous avons malheureusement expérimenté des problèmes par le manque d'information provenant des membres, le temps entre l'événement et le moment que nous avons été mis au courant, ou encore, par le temps d'attente pour les réponses des ressources humaines du ministère concerné.

En ce début de cycle, il sera important de recommencer la sensibilisation des membres à l'importance de réagir rapidement, de communiquer avec la structure syndicale promptement, mais surtout, de noter quotidiennement tout élément qui pourrait être retenu contre eux dans le futur ou qui pourrait être la preuve d'harcèlement à leur égard.

Prendre des notes utilise 5 minutes de notre temps, mais peut nous sauver bien des tracas quand on fait face à de l'intransigeance professionnelle.

Catherine Maltais, Section 214



Crédit: jyangting.com



Un vote, un siège

Crédit: Jolyne Tessier

Lorsque j'ai déposé mon bulletin de vote, j'avais UN but clair et totalement assumé: participer à la dégelée démocratique du PLQ, et surtout celle de notre conservateur de premier ministre, John James Charest!

Je me suis dit que peu importe qui serait porté au pouvoir, j'allais militer pour un concept démocratique que j'affectionne particulièrement : le vote proportionnel à date fixe. Il permet une représentation réelle de tous les votes.

Présentement, c'est la majorité des députés élus d'un même parti qui gagne le pouvoir. Ça implique que si vous avez le malheur d'habiter dans un comté qui est composé, à 80% d'opposants à votre allégeance politique, vous mouchez avec votre bulletin ou le déposer dans l'urne revient malheureusement à la même chose. Avec la proportionnalité, votre vote ferait la différence dans la répartition des sièges alloués à l'assemblée nationale.

Par exemple, en 2008, le parti libéral a eu 42% des votes et 66 députés (53%). Si le vote avait été proportionnel, ça aurait permis à Québec Solidaire d'avoir 5 députés au lieu d'un ou l'action démocratique 20 au lieu de 7.

De plus, le scrutin à date fixe éliminerait la possibilité au chef du gouvernement de se sauver de révélations de malversations en déclenchant les élections avant la fin des travaux d'une commission d'enquête... Et en plus, ça permettrait au DGE, de planifier, à meilleurs coûts, les infrastructures nécessaires à la votation et peut-être d'implanter un système de votation électronique qui est présentement impossible, vu l'annonce soudaine et imprévue des élections.

Suite à ce changement, il serait possible d'aller chercher les meilleurs éléments de chaque organisation pour réellement diriger, par un gouvernement de coalition, et non favoriser les amis du parti. Ça redonnerait de l'intérêt envers la démocratie aux gens qui ne se reconnaissent pas dans les 2 partis principaux mais qui souhaitent que leurs voix soient entendues par des tiers partis.

«La majorité n'a pas le droit d'imposer sa connerie à la minorité.»

- Georges Wolinski

Jolyne Tessier
MSP - 214

Nouveaux jeux, nouveaux joueurs

La dernière campagne électorale québécoise a connu son dénouement le 4 septembre dernier. Elle a été à la fois très riche en rebondissements de toutes sortes, mais aussi très pauvre en projets rassembleurs et en visions nouvelles, tournées vers un avenir meilleur. J'ai trouvé cette actualité électorale d'un ennui mortel, semblable à un mauvais film loué qu'on ne peut pas échanger au club de location.

Un constat de la réalité de cette dernière élection fut l'expression d'un vote de rejet du gouvernement libéral, en réponse à une fin de régime usé par plus de 9 ans de pouvoir sans partage et sans compromis. Le conflit étudiant illustre bien cette dynamique politique. D'une part, un Jean Charest partisan de la ligne dur et fermé à quelque concession que ce soit. Il voyait le recul, tel un échec politique et personnel. D'autre part, une Pauline Marois qui a racolé sans gêne auprès de ces mouvements jusqu'à porter fièrement, elle et son caucus, le fameux carré rouge de la contestation. L'un de ses leaders étudiants, Léo Bureau-Blouin, est même devenu l'un de ses candidats vedettes, puis député élu du Parti québécois. Toutefois son statut de gouvernement minoritaire ne lui donne pas le type de mandat qu'elle aurait voulu. De plus, le PLQ de Charest a fait une bien meilleure performance que les sondages ne l'avaient prévu, puisqu'il est devenu la première opposition officielle. Quant à la CAQ de François Legault, son piètre résultat électoral l'a placé en queue de peloton avec une deuxième opposition officielle. Cela pourrait



Crédit: gardium-securite.com

Pas si sûr et pour qui?

toujours constituer un groupe parlementaire, mais cela risquera aussi de provoquer des dissensions des membres de son caucus, dont les égos se laisseront vite de jouer les seconds violons.

C'est dommage que plusieurs anecdotes de la campagne soient devenues des sujets d'intérêt public, faisant ainsi dévier l'attention des médias (écrits, électroniques et sociaux) des vrais enjeux. Cela peut paraître dément, mais on se serait souvent cru impliqué, malgré nous, au cœur des chicanes d'écoliers. Heureusement que l'opinion publique a su garder son intérêt jusqu'au moment d'aller voter.

Mais l'attentat d'un déséquilibré, au party de la victoire du PQ au Métropolis, à Montréal, a jeté une douche froide sur ce qui aurait pu être une belle soirée historique et politique. Le mouvement souverainiste et la classe politique en sont sortis traumatisés. La population a vu les événements comme une télé-réalité macabre. Dans les mois et les années à venir, il faudra s'attendre à ce que les personnages publics soient de moins en moins accessibles, et que le contrôle des foules soient de plus en plus encadré et surveillé. Surtout avec un gouvernement souverainiste au Québec qui propose un référendum sur des enjeux fondamentaux. Cela n'a rien de rassurant pour une majorité d'électeurs qui n'a pas voté pour le PQ, ni pour Pauline Marois. Si elle dit vouloir être la Première ministre de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, il s'agit là d'une promesse qui va lui coller à la peau tout au long de son premier mandat.

Alain Tremblay
délégué, Section 225 - Revenu-MESS Laval

Les chemins de la désillusion



Le Père travaille à la Direction des incompris récidivistes en crimes taxables

J'ai rien de scientifique sous la main, mais je regarde ce qui se passe autour de moi. J constate et j valide la vie des gens que j'aime, qui travaillent avec moi. J'en viens à me dire qu'on fait tous, plus ou moins, le même chemin mental dans notre carrière au gouvernement.

Le parcours d'emploi du fonctionnaire et sa relation personnel avec l'organisation du travail présentent des aspects très singuliers. L'organisation : c'est une « shop » schizophrène, toujours en stress politique, et en rareté de ressources. Les ministères sont dirigés par une rationalité qui échappe à l'intelligence : faite d'un mélange de statistiques, de principes opérationnels, et de slogans. Les ordres se véhiculent par une chaîne de commandement interminable tandis qu'une cour empesée de gestionnaires garnissent les comités de gestion. C'est le terreau idéal pour développer une culture de survivance, un discours fataliste et des idées paranoïaques.

L'un des premiers facteurs s'inscrit dans la nature même du travail. Dispenser le service public! Devenir fonctionnaire implique de participer à l'imposante tâche de réguler, policer, éduquer les différents aspects « du vivre ensemble ». Que ce soit l'agent de bureau qui émet des certificats à la lecture de rapports, jusqu'au technicien qui confirme le test d'ADN requis à une enquête policière, notre travail s'inscrit comme un rouage de l'indispensable machine qui permet à tous d'être citoyen. Malheureusement cette noble

responsabilité ne trouve pas d'échos dans l'apprentissage de la fonction.

Dans les premières années, le jeune fonctionnaire se bute, aux douzaines de lois, aux centaines de règlements et à plus de trente ans de jurisprudence qui régimentent les pratiques existantes de son travail. Pour le juvénile créatif, habité par l'envie de changer le monde; l'idée de faire sa marque et de révolutionner les mandats ministériels se confronte invariablement avec une organisation hostile aux changements. Et la sanction tombe invariablement vers ces employés précaires, laissés à eux-mêmes. C'est l'heure des premières déceptions.

Dans la décennie qui suit, le fonctionnaire se retranche à ce qu'il sait faire de mieux, et ose croire qu'il saura protéger sa clientèle de la bêtise réglementaire et de l'arrogance organisationnelle. Car il veut aimer sa clientèle, et être apprécié de celle-ci. Jusqu'au jour où il découvre, qu'au fond, le prestataire le méprise, le requérant le déteste et le bénéficiaire lui vomit d'envie, autant qu'une radio poubelle branchée sur le 220. C'est la période où la déception se transforme en détresse.

Dans les années qui succèdent, le fonctionnaire tente d'investir l'organisation qui l'emploi, afin de chercher l'approbation vitale de ses pairs. La gestion semble une avenue de reconnaissance, la spécialisation professionnelle également. Mais les organisations publiques n'ont pas de sentiment. Pire: elles sont traversées par des modes de gestion imprévisibles et parfois ésotériques. Les critères de reconnaissance ne sont plus ceux de l'époque. La scolarité d'hier n'a plus cours aujourd'hui. L'expérience ne pèse pas lourd pour les candidats sans charismes. C'est probablement la

(suite à la page 12)



Suite des **digressions** et **Mot de la fin**

Consultez nos éditions en ligne!

<http://www.sfpq.qc.ca/publications/rassembleur/>



Le Rassembleur est le journal régional du SFPQ Montréal — Laval accessible à l'ensemble de ses membres.

Commentaires et articles :

SFPQ Montréal — Laval
Le Rassembleur
425, de Maisonneuve Ouest, bureau 1005
Montréal (Québec) H3A 3G5

lerassembleur@sfpq.qc.ca

Comité régional d'information :

Manon Bellerose
Louis Jubinville
Jolyne Tessier

Révision des textes :

Diane Champagne

Mise en page et infographie :

Jolyne Tessier

Photos reproduites sous licence Creative Commons, sans droit ou du domaine public, avec crédit selon le cas

Reproduction des textes permise à condition d'en mentionner la source

Dépôt légal BAnQ et BAC

**Prochaine tombée :
16 novembre 2012**

(suite de la page 11)

décennie la plus longue à traverser lorsqu'emmuré dans une tâche sans autre perspective que de rêver s'en sortir.

De ce cycle intime de vie, au sein de l'organisation, s'ajoutent les conditions de travail actuelles. Le principal intérêt de celles-ci réside dans la sécurité d'emploi et le régime de retraite. Ces clauses conventionnées portent à elles seules la fidélité entière de milliers de travailleurs. Elles sont constamment remises en question par la vindicte populaire lors de chaque négociation. La conséquence de cet état de fait permet à l'employeur de négliger les autres conditions de travail et d'autres aspects de vie de ses travailleurs. Oubliez les solidarités, les défis personnels, la qualité de vie au travail. Ce ne sont que des publicités corporatives sans autre effet que de rehausser l'image de l'entreprise publique.

Sur ces longues chaînes de commandement, se jouent également les réputations personnelles qui se font et se défont, inspirées des décisions idéologiques et politiques du jour. Votre ministre est impliqué dans une sale histoire? Votre ministère est inapte à réaliser ses mandats et est dénoncé par des médias? Allez travailler dans la bonne humeur et n'oubliez pas votre pince-nez et vos Grivol.

Heureusement pour la population du Québec, le gouvernement est peuplé de travailleurs patients, modestes et résiliants. Mais à vivre tous les jours ainsi, je m'inquiète, des fois, de la santé mentale de mes amis...

APPEL DE CANDIDATURES

Le Bureau régional de la région Montréal-Laval est à la recherche de deux personnes pour compléter le Comité régional de l'information.

Ces personnes sont requises à lire tous les textes soumis au Rassembleur, à juger et à valider de la pertinence des contenus, et à échanger dans le but de guider le travail de mise en page. Ces personnes devront participer aux réunions de production en soirée (une par numéro). Parmi ces membres, une personne pourrait être impliquée à la production du journal, notamment à la révision et la correction des textes, incluant l'orthographe et, à l'occasion, la reformulation des phrases.

Les personnes intéressées sont priées de se manifester en rédigeant un texte de 500 à 600 mots, nous expliquant leur intérêt pour ce journal et sa pertinence pour la vie syndicale de notre région.

Veillez nous remettre votre candidature au plus tard le 26 octobre 2012 à 16h30 en l'expédiant à louis.jubinville@sfpq.qc.ca

